

Jean-Pierre Poussou  
& Isabelle Robin-Romero (dir.)

# Histoire des familles de la démographie et des comportements

*en hommage à Jean-Pierre Bardet*

Préface de Pierre Chaunu, membre de l'Institut

ISBN : 979-10-231-2611-2



PUPS

Articles en versions numériques (PDF) :

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.) · Histoire des familles, de la démographie et des comportements. En hommage à Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2579-5	II Vincent Gourdon · La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samoisi-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2613-6
Pierre Chauau · Pour Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2580-1	II Cyril Grange · La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne : les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn	979-10-231-2614-3
Christian Philip · Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche	979-10-231-2581-8	II Maurice Gresset · L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles et les baux à custodinos, XVIII <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2615-0
Jean-Pierre Poussou · Notre collègue et ami : Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2582-5	II Muriel Jeorger · L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet	979-10-231-2616-7
Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi · Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse	979-10-231-2583-2	II Christiane Klapisch-Zuber · Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2617-4
Cyril Grange & Jacques Renard · Les enquêtes de démographie historique de Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2584-9	II Jean-Marc Moriceau · Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820)	979-10-231-2618-1
Jean-Pierre Bardet, Curriculum Vitæ	979-10-231-2585-6	II Alfred Perrenoud · « Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer	979-10-231-2619-8
I Gérard Béaur · Trop de stratégie ? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX <sup>e</sup> siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot)	979-10-231-2586-3	II Jean-Pierre Poussou · L'histoire méconnue d'un couple royal : Louis XVI et Marie-Antoinette	979-10-231-2620-4
I Alain Bideau, Guy Brunet · Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles)	979-10-231-2587-0	II Katia de Queiros Mattoso · Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia (Brésil) au XIX <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2621-1
I Dominique Bourel · Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse	979-10-231-2588-7	II Isabelle Robin-Romero, Marion Trevisi · L'assistance aux enfants à Paris, XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles	979-10-231-2622-8
I Philippe Cibois · Le nouvel avenir d'un ancien : le graphique triangulaire	979-10-231-2589-4	II Catherine Rollet · Le journal d'un père pendant la Première Guerre mondiale	979-10-231-2623-5
I Pierre Darmon · La catastrophe démographique algérienne de 1866-1868	979-10-231-2590-0	II Alain Tallon · « Père et mère honoreras » : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2624-2
I Jean-Pierre Gutton · Matrones, chirurgiens et sages-femmes dans la généralité de Lyon (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècle)	979-10-231-2591-7	II Agnès Walch · Ego-documents et réseaux familiaux : l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV	979-10-231-2625-9
I Steve Hackel · Effondrement d'une communauté et reconstitution des familles : l'étude de la mortalité et la fécondité des Indiens de Californie durant la période coloniale	979-10-231-2592-4	III Philip Benedict · Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen	979-10-231-2626-6
I Césary Kulko · La Famille en Pologne aux XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles : Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales	979-10-231-2593-1	III Jacques Bottin · Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais autour de 1600	979-10-231-2627-3
I Hervé Le Bras · Morphologie des migrations	979-10-231-2594-8	III Fabrice Boudjaaba · La fieffe normande : cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime	979-10-231-2628-0
I Simon Mercieca · Introduction à la Démographie Historique maltaise : Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives	979-10-231-2595-5	III Denis Crouzet · La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme »	979-10-231-2629-7
I Michel Oris, Olivier Perroux · Les catholiques dans la Rome calviniste. Contribution à l'histoire démographique de Genève (1816-1843)	979-10-231-2596-2	III Anne Fillon · La parole au village ou les apports imprévus d'un manuscrit	979-10-231-2630-3
I Daniel Paul · Mortalité et structure familiale chez les métayers bourbonnais	979-10-231-2597-9	III Alain Gérard · Le philanthrope, la Vendée et la Révolution : Jean-Gabriel Gallot (1744-1794)	979-10-231-2631-0
I Jacques Renard · Approches techniques de la mesure des flux matrimoniaux	979-10-231-2598-6	III Pierre Gouhier · Les « sépultures » des Valois et des Bourbons	979-10-231-2632-7
I David Robichaux · Démographie historique des Indiens du Mexique : défis et promesses de la méthode de reconstitution de familles	979-10-231-2599-3	III Jean-Pierre Kintz · La création du premier hebdomadaire – 1605	979-10-231-2633-4
I Marc Venard · Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège, au milieu du XVI <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2600-6	III François Lebrun · Éducation de prince sous Louis XIV : le Grand dauphin	979-10-231-2634-1
II Scarlett Beauvalet · Les enfants de Port-Royal : le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2601-3	III Jean-Paul Le Flem · L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2635-8
II Lucien Bély · Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens	979-10-231-2602-0	III Francine-Dominique Liechtenhan · Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe ? Un sujet à controverser dans les années 1740 à 1760	979-10-231-2636-5
II Yves-Marie Bercé · Réflexions historiques sur les enfants sauvages	979-10-231-2603-7	III Michel Nassiet · Parenté et mentalités d'après les sources criminelles	979-10-231-2637-2
II Alain Blum, Irina Troitskaia, Alexandre Avdeev · Prénommer en Russie orthodoxe – une pratique particulière	979-10-231-2604-4	III Claude Quélet · Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV	979-10-231-2638-9
II Patrice Bourdelais, Michel Demoner · Familles monoparentales et recomposées : veuvage et remariage au Creusot (1836-1866)	979-10-231-2605-1	III François-Joseph Ruggiu · L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2639-6
II Serge Chassagne · Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise : les Prénat (XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècle)	979-10-231-2606-8	III David Troyansky · La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire	979-10-231-2640-2
II François Crouzet · La vie familiale des premiers industriels britanniques	979-10-231-2607-5	III Denise Turrel · La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI <sup>e</sup> siècle	979-10-231-2641-9
II Gérard Dellile · Les filles uniques héritières	979-10-231-2608-2	III Andrzej Wyczański · Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles : le cas polonais	979-10-231-2642-6
II Dominique Dinet · Femmes nombreuses et engagement religieux (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles)	979-10-231-2609-9	III Anne Zink · La valeur du travail sous l'Ancien Régime : Coutumes et pratique	979-10-231-2643-3
II Olivier Faron · Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde Guerre mondiale	979-10-231-2610-5	III André Zysberg · Un audit rétrospectif : l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716	979-10-231-2644-0
II Antoinette Fauve-Chamoux · Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants ?	979-10-231-2611-2		
II Jean-Marie Gouesse · 1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe	979-10-231-2612-9		

# HISTOIRE DES FAMILLES



CENTRE ROLAND MOUSNIER

collection dirigée par Jean-Pierre Poussou et Jean-Pierre Bardet

DERNIÈRES PARUTIONS

- Ville et violence dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*  
Philippe Chassaing
- Le livre maritime au siècle des Lumières. Édition et diffusion des connaissances maritimes (1750-1850)*  
Annie Charon, Thierry Claerr & François Moureau (dir.)  
*Des Français outre-mer*  
Maria Romo-Navarrete & Sarah Mohamed-Gaillard (dir.)  
*Ruptures de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les villes dans un contexte général de révoltes et révolutions*  
Jean-Pierre Poussou & Michel Vergé-Franceschi (dir.)  
*Commerce et prospérité. La France au XVIII<sup>e</sup> siècle*  
Guillaume Daudin  
*Monarchies, noblesses et diplomaties européennes*  
*Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette,*  
Jean-Pierre Poussou, Roger Bauray & M.-Ch. Vignal-Souleyreau (dir.)  
*Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*  
Jean-Pierre Bardet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
- La Société de construction des Batignolles. Des origines à la Première Guerre mondiale (1846-1914)*  
Rang-Ri Park-Barjot
- Transferts de technologies en Méditerranée*  
Michèle Merger (dir.)  
*Industrie et politique en Europe occidentale et aux États-Unis (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*  
O. Dard, D. Musiedlak, É. Anceau, J. Garrigues, D. Barjot (dir.)  
*Maisons parisiennes des Lumières*  
Youri Carbonnier  
*Les Idées passent-elles la Manche Savoirs, représentations, pratiques (France-Angleterre, X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*  
Jean-Philippe Genet & François-Joseph Ruggiu (dir.)  
*Les Sociétés urbaines au XVII<sup>e</sup> siècle Angleterre, France, Espagne*  
Jean-Pierre Poussou (dir.)  
*Noms et destins des Sans Famille*  
Jean-Pierre Bardet & Guy Brunet (dir.)  
*Les orphelins de Paris*  
*Enfants et assistance aux XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles*  
Isabelle Robin-Romero  
*L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*  
François-Joseph Ruggiu

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.)

# Histoire des familles, de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, de l'Institut



Cet ouvrage est publié avec le concours  
du Centre Roland Mousnier, de l'École Doctorale  
d'Histoire moderne et contemporaine et du Conseil Scientifique  
de l'Université Paris-Sorbonne

Les Mélanges offerts à Jean-Pierre Bardet ont été rassemblés  
et mis au point par l'équipe suivante d'amis et d'élèves :

Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero, Cyril Grange,  
Olivier Faron, Scarlett Beauvalet, Jacques Renard, Fabrice Boudjabaa,  
Marion Trevisi, Thierry Claeys, Philippe Evanno.

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-523-5.  
Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (Mouguerre-64990)  
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren  
© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007

Adaptation numérique : Emmanuel Marc DUBOIS (Issigeac)  
© Sorbonne Université Presses, 2022

### **SUP**

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

[sup.sorbonne-universite.fr](http://sup.sorbonne-universite.fr)

DEUXIÈME PARTIE

Familles, enfants et société





COMMENT, EN EUROPE,  
TRANSMETTRE LES BIENS DE FAMILLE AUX ENFANTS ?

*Antoinette Fauve-Chamoux*  
*Maître de Conférences de l'EHESS*

Les procédures d'héritage, associées comme elles le sont à la mort, mais aussi à la survivance de la famille, de son nom et de son patrimoine, ne peuvent qu'être révélatrices du comportement de l'homme tentant de surmonter son destin transitoire. Les réponses qu'il a trouvées à cette issue fatale, les attitudes qu'il a prises, ont été sans doute aussi multiples que les groupes sociaux auxquels il appartenait. Les études de détail peuvent bien relever ici ou là des influences latines, celtiques, germaniques, etc., mais ce qu'elles révèlent toutes, c'est la diversité extrême des comportements : nous l'observons par exemple en Bretagne où, dans deux communautés distantes de moins de 20 km, l'héritage met en jeu des coutumes différentes<sup>1</sup>.

Les recherches comparatives en ce domaine sont d'ailleurs récentes. En France, par exemple, elles ont commencé par l'approche ethnologique de Claude Lévi-Strauss qui mettait en lumière le rôle majeur des stratégies familiales<sup>2</sup>. Ce furent ensuite les commentaires géographiques et historiques dont Emmanuel Le Roy Ladurie assortit l'étude de Jean Yver sur les coutumes d'héritage<sup>3</sup>, ainsi que l'approche sociologique de Pierre Bourdieu qui présentait sous de nouveaux angles la place de l'ordre de naissance dans les procédures de transmission<sup>4</sup>.

Deux systèmes de transmission du patrimoine se dégagent. Le premier, où les héritiers sont traités de façon plus ou moins égalitaire, tourne au profit de la parenté, mais c'est au détriment du patrimoine qui se trouve parcellisé.

1 Martine Segalen, *Quinze générations des Bas-Bretons*, Paris, PUF, 1985.

2 Claude Lévi-Strauss, *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris, Gallimard, 1949 et « Histoire et ethnologie », *Annales E. S. C.*, 38, 1983, p. 12-17.

3 Jean Yver, *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière*, Paris, Sirey, 1966, et Emmanuel Le Roy Ladurie, « Système de la coutume. Structures familiales et coutume d'héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 27, 1972, p. 825-846.

4 Pierre Bourdieu, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales ESC*, 27, 1972, p. 1105-1125, et Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, éd. de Minuit, 1970.

Le second favorise un héritier privilégié, homme ou femme, susceptible d'assurer la continuité de la « maison », mais est de ce fait inégalitaire. Dans les deux cas, ce qui est en cause c'est la transmission du prestige familial et du patrimoine d'une génération à la suivante.

Ne négligeons pas pour autant une autre manifestation du désir de trouver un héritier pour la maison, la recherche d'un individu à adopter quand il n'y a pas d'héritier possible dans la famille même : cette pratique est encore en vigueur, en particulier au Japon. Les statuts de l'adoption, ou celui des orphelins trop jeunes pour assumer l'héritage, en disent autant sur les facteurs culturels et sociaux en jeu dans les procédures d'héritage que les dispositions légales régissant la transmission des biens à un fils, ou, pourquoi non, à une fille<sup>5</sup>.

446

Nous allons examiner de plus près les procédures de transmission, égalitaire ou inégalitaire, puis ce que nous appellerons la transmission différée, mais il est une donnée que nous ne devons pas perdre de vue et sur laquelle se concluent les études que nous venons de citer : les pratiques d'héritage se sont modifiées beaucoup moins (quand elles le firent) à la suite de nouvelles dispositions légales que sous l'effet du changement démographique, économique et social. Cela confirme leur profond ancrage dans la coutume, non dans le droit écrit. C'est pourquoi des perturbations dans l'environnement social, telles par exemple celles qui motivèrent l'émigration des enfants vers d'autres régions ou vers l'outre-mer, eurent beaucoup plus d'effets sur le cours de vie traditionnel des familles que quelque clause du *Code* que ce fût. On peut encore imputer aux altérations de l'environnement social d'autres formes de mutation, telles le changement du statut des femmes et leur autorité croissante (comme mères et veuves), ce que nous avons pu observer, par exemple, dans des familles pyrénéennes<sup>6</sup>.

#### LES SYSTÈMES D'HÉRITAGE PLUS OU MOINS ÉGALITAIRES

Il ressort nettement de l'étude des archives notariales et des marchés fonciers que les sociétés dites égalitaires ne reculaient jamais devant des formes d'adaptation complexes s'il pouvait en résulter, pour les héritiers, des exploitations de taille

5 Antoinette Fauve-Chamoux, « Beyond adoption: orphans and family strategies in pre-industrial France », *The history of the Family, an International Quarterly*, 1, 1996, p. 1-14, et « Adoption, affiliation and family recomposition. Inventing family continuity », *The history of the Family, an International Quarterly*, 3 (Introduction à ce numéro spécial), 1998, p. 385-392.

6 Antoinette Fauve-Chamoux, « Strategies of household continuity in a stem-family society: from heirship to headship », dans *When Dad Died, Individuals and families coping with distress in past societies*, Renzo Derosas et Michel Oris (eds.), Bern, Peter Lang, 2002, p. 121-140, et « Stratégies intergénérationnelles à Esparros. Des logiques de reproduction à court ou à long terme (xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles) », *Familles, rapports à la terre et aux marchés, logiques économiques*, G. Béaur et alii (éds), PUR, 2004, p. 91-104.

raisonnable. Quelques propriétaires de grands domaines recouraient à des stratégies matrimoniales pour éviter tout démembrement grâce à l'apport de la belle-fille (ou du gendre). Il n'en reste pas moins que tous les enfants recevaient une part de l'héritage. Dans beaucoup de sociétés européennes, les filles ne recevaient que des biens meubles, abandonnant à leurs frères la propriété foncière et les moyens de production. Dans tous les pays de Scandinavie, les garçons héritaient d'une valeur plus grande que les filles, en général du double<sup>7</sup>.

On remarque parfois une volonté affichée de répartir le patrimoine de façon strictement égalitaire : c'est le cas d'une coutume bretonne écrite en 1539 qui interdisait de privilégier l'un ou l'autre des enfants. Si l'un d'entre eux avait été avantagé du vivant de ses parents, la coutume exigeait que ce privilège fût repris en compte dans la succession globale. Mais on a dit que ces Bretons étaient rarement propriétaires de fermes, et que l'héritage se réduisait généralement à des biens meubles faciles à partager. Les choses changèrent lorsque la propriété foncière devint plus visible. Alors le fils aîné fut en fait privilégié, ayant le choix de la part dont il hériterait<sup>8</sup>.

Il y eut en Europe de nombreuses régions où le foncier, les baux et les biens meubles se transmettaient sans prendre en compte le sexe ou l'ordre de naissance des héritiers. Alors le contrat de mariage n'avait plus de nécessité : il n'avait plus à être conçu en fonction de la succession à attendre, il n'y avait aucune raison de préciser les conditions l'exploitation des biens qui s'ensuivrait. Bien sûr il pouvait y avoir des conflits avec les frères et les sœurs lorsque le successeur ne payait pas en temps voulu les compensations financières prévues lors de la liquidation de la succession. On peut conclure d'une façon générale que le système égalitaire contribua à l'appauvrissement de la population, surtout au cours de la période de croissance démographique que connut la deuxième moitié du xix<sup>e</sup> siècle.

On ne sera pas surpris qu'au début de la révolution industrielle les zones de transmission égalitaire aient été celles où le fermage était prédominant. Cependant les pratiques successorales gardaient encore quelque flexibilité puisque les pères pouvaient marquer leur préférence par testament. Ils ne le firent pas tous (et, pour un historien, la fréquence des testaments dans une société donnée pourrait constituer un bon test de l'adhésion de cette population aux pratiques égalitaires de transmission). Ceux qui testaient devaient avoir confiance dans la capacité de leur notaire à accommoder la loi à leurs désirs.

7 Martin Dribe et Christer Lundh, « Gender aspects of inheritance strategies and land transmission in rural Scania, Sweden, 1720-1840 », dans Ochiai, Emiko (ed.), *The Logic of Female succession: rethinking patriarchy and patrilinearity in global and historical perspective*, Kyoto, International Research Center for Japanese studies, 2003, p. 53-73.

8 Alexandre de Brandt, *Droits et coutumes des populations rurales de la France en matière successorale*, Paris, 1901.

Le partage inégalitaire est donné comme la résultante d'un droit écrit unifié, théoriquement d'origine romaine, mais fort complexe en fait dès qu'on considère les situations de succession concrètes. Qui sera privilégié ? Les hommes plus que les femmes ? L'enfant aîné ? L'héritier désigné dans un testament ? Le garçon ou la fille qui avait déjà reçu quelque donation du vivant des parents, bénéficiaire de ce que l'on appelait un « préciput » ? Il serait simpliste d'ignorer la très réelle coexistence des coutumes locales avec le droit écrit.

Doter une fille quand elle se mariait ou lorsqu'elle entra en religion était une façon de l'exclure du partage ultérieur – à vrai dire une pratique fort commune, que l'on constate également dans des régions de transmission égalitaire comme la Normandie –. Des droits d'origine ancienne limitaient davantage encore la capacité des femmes à hériter. On considérait que la transmission par voie féminine était une menace pour l'avenir de la famille. « Le vœu commun des pères est de conserver le nom et la dignité de leur famille. Et c'est par les enfants mâles qu'on les maintient. Les filles sont le terme et la fin de la famille paternelle » écrivait Jean-Joseph Julien<sup>9</sup>, et cela ne valait pas seulement pour la Provence du xviii<sup>e</sup> siècle.

448

Si le droit d'aînesse est abondamment cité dès qu'il s'agit de successions royales ou féodales, on n'en trouve pas souvent trace chez les notaires ou dans les documents juridiques. En France, il n'y est fait référence que dans quelques coutumes du Pays Basque et de vallées pyrénéennes voisines<sup>10</sup>. Mais le père était habilité à prendre la décision et il choisissait en général l'aîné des enfants (de l'un ou l'autre sexe) pour héritier, lui accordant un préciput par donation ou par testament. Mais il était rare qu'on attendît la mort du chef de famille pour arrêter les modalités de la succession. Les arrangements auxquels celle-ci donnait lieu étaient en général pris à l'occasion du mariage des enfants alors qu'on élaborait leurs contrats de mariage.

Ce qui se passait, lorsque le père mourait avant d'avoir exprimé son choix, relevait de la coutume. En Provence, selon les *Statuts de Provence*<sup>11</sup>, les fils se partageaient également le patrimoine sans que fût pris en considération l'ordre de naissance, réservant aux filles une « part légitime » (fort maigre au demeurant) dont le montant dépendait du nombre d'enfants que comportait la fratrie. Pour deux enfants au total, le fils recevait 5/6<sup>e</sup> du patrimoine et la

9 Jean-Joseph Julien, *Nouveau Commentaire sur les statuts de Provence*, Aix-en-Provence, E. David, 1778.

10 Marie-Pierre Arrizabalaga, *Famille, succession, émigration au Pays Basque au xix<sup>e</sup> siècle. Étude des pratiques successorales et des comportements migratoires au sein des familles basques*, Thèse EHESS, Paris, 1998.

11 Alain Collomp, *La Maison du père*, Paris, PUF, 1983.

filles 1/6<sup>e</sup>. Pour deux fils et une fille, chaque garçon en recevait 4/9<sup>e</sup> et la fille 1/9<sup>e</sup>, c'est-à-dire beaucoup moins que le montant de la dot qu'elle recevait d'habitude à l'occasion de son mariage. Les stratégies développées pour établir au mieux les enfants et calculer les compensations nécessaires supposaient de la psychologie et un sens des subtilités juridiques, l'intérêt bien compris des pères n'étant pas de susciter des conflits entre ses enfants. Ces coutumes inégalitaires n'étaient pas seulement le fait de l'Europe du Sud-Ouest. La pratique du préciput était chose commune en Picardie, en Wallonie et au Luxembourg. Le contraste était complet avec les systèmes flamands, fortement égalitaires.

Pour toutes les régions où les transmissions se faisaient de façon inégalitaire, l'entrée en vigueur du *Code Civil* français (1804), qui prônait l'égalité en matière de succession familiale, fut un choc. Cependant, il permettait aussi d'accorder un avantage à l'un des enfants (soit un tiers de la succession en plus s'ils étaient deux, un quart s'ils étaient trois, etc.), et il n'était pas inattentif au risque de parcellisation du foncier. Aussi y lisons-nous maintenant, plutôt qu'une proclamation révolutionnaire, une sorte de compromis sur la base de la coutume parisienne. Bien sûr le *Code* suscita des réactions, qui sont autant d'occasions de saisir la résistance que les coutumes locales opposèrent au droit écrit. Par exemple, F. K. von Savigny, le juriste allemand, opposait dès 1814 la loi du peuple à celle de l'État<sup>12</sup>. De la même façon, quelques décennies plus tard, après avoir enquêté sur la résistance que les coutumes traditionnelles opposaient au droit écrit, F. Le Play prônait une « Réforme sociale », érigeant la coutume traditionnelle de la famille-souche en antidote aux idéaux néfastes qu'étaient pour lui la révolution, le progrès, la parcellisation des terres et l'utopie prolétaire<sup>13</sup>.

L'influence du *Code Civil* s'étendra dans de nombreux pays : pensons par exemple à l'Espagne et à ses anciennes colonies américaines qui, en 1841, supprimèrent le *majorat*, « ce droit à héritage sous la condition que les biens hérités soient gardés dans leur totalité et à perpétuité au sein de la famille »<sup>14</sup>. Bien loin de la description qu'en donnait Le Play, la réalité sociale vécue a favorisé la mutation. Dans les régions européennes où dominait le système de la famille-souche au XIX<sup>e</sup> siècle, beaucoup de célibataires des deux sexes qui ne

12 Friederich Karl von Savigny, *Traité de la possession, d'après les principes du droit romain* (traduit de l'allemand), Paris, 1840, et *Of the vocation of our age for legislation and jurisprudence*, New York, Arno Press (reprint de l'édition publiée à Londres : Littlewood and co., 1831), 1975.

13 Frédéric Le Play, *L'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Tours, Mame, seconde édition avec Appendices (première édition en 1871), 1875.

14 Bartholome Clavero, *Mayorazgo, propiedad feudal en Castilla (1369-1836)*, Madrid, Siglo veintiuno editores, 1974.

pouvaient se marier faute de dot donnèrent naissance à des enfants illégitimes, l'Église ayant alors beaucoup perdu de sa capacité à contrôler les comportements sexuels ; les frères et sœurs plus jeunes refusèrent de rester plus longtemps dans la maison natale comme domestiques non rémunérés. Et dans toutes les moyennes montagnes européennes, de la Norvège aux Balkans en passant par les pays méditerranéens, on rêvait d'une vie meilleure dans les grandes villes ou par delà l'océan – ce qui se traduisit à partir de 1860 par un courant migratoire tel que, souvent, seul l'enfant dernier né restait dans la maison, ou en tous cas tel qu'y restaient plutôt les filles que les garçons. Après 1880, on relève dans de nombreuses régions rurales cette transition de la primo – à l'ultimogéniture, et ce furent des héritières plutôt que des héritiers qui terminèrent leur vie à la tête de la ferme<sup>15</sup>.

450

Il faut souligner ce rôle des héritières dans les sociétés d'Europe occidentale – un rôle qui était sous-estimé avant ces dernières années. Certes, historiens comme sociologues avaient relevé depuis longtemps que la transmission des modèles familiaux passait essentiellement par les héritières. Mais on a considéré trop souvent comme des transgressions fortuites du modèle général le fait qu'elles aient été nombreuses à assurer la continuité de la maison – ferme ou commerce – quand nécessaire. Et c'est bien ce qu'elles firent, les statistiques ne laissent pas de doute. Environ 30 % des successions familiales passaient déjà par la voie féminine au xvii<sup>e</sup> siècle, aussi bien dans les Pyrénées qu'en Scandinavie ou en Autriche<sup>16</sup>. Cette proportion ne fit que croître avec le temps. La moitié des héritages passe par la voie féminine dans les pays d'Europe occidentale touchés par l'émigration.

#### REPLACER LES ENFANTS OU LES PARENTS MANQUANTS

Nous avons jusqu'à maintenant considéré le cas, apparemment normal, où, dans une famille, deux générations vivaient ensemble assez longtemps pour mettre en place entre adultes une stratégie de transmission du patrimoine et des valeurs sociales reconnues par cette famille. Mais, par l'effet des hasards de

---

15 Antoinette Fauve-Chamoux, « La transmission des biens par les femmes : les héritières dans une perspective comparative (xviii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles) », *Obradoiro de Historia Moderna*, 10, 2001, p. 29-54 ; *Id.*, « Female transmission in comparative perspective », *The Logic of Female succession: rethinking patriarchy and patrilinearity in global and historical perspective*, Emiko Ochiai (ed.), Kyoto, International Research Center for Japanese studies, 2003, p. 11-29 ; *Ibid.*, « Le rôle des femmes dans la transmission des biens en France : xviii<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècles », *Famille et marché, xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*, Christian Dessureault, John A. Dickinson et Joseph Goy (éds.), Montréal, Le Septentrion, 2003, p. 245-260.

16 Antoinette Fauve-Chamoux et Emiko Ochiai (eds), *House and the stem-family in EurAsian perspective / Maison et famille-souche : perspectives eurasiennes*, Kyoto, Nichibunken, 1998.

l'existence, surtout en des temps où l'espérance de vie n'était guère élevée, des parents pouvaient assez souvent se trouver privés d'enfants, ou les enfants de parents. Que se passait-il lorsqu'un couple n'avait pas d'enfant vivant auquel transmettre l'héritage (et qui aurait pris soin d'eux dans leur vieillesse) ? Allait-il en adopter un ?

Décrivant ce que pensaient autrefois les parents en Europe occidentale, Philippe Aries écrivait : « ce serait une erreur d'interpréter l'attitude des sociétés traditionnelles comme des sociétés où l'enfant n'existerait pas, ne compterait pas. Au contraire, l'enfant était physiquement nécessaire pour la reproduction d'une société qui dédaignait l'adoption »<sup>17</sup>. Il sous-entendait ainsi que les sociétés d'Europe occidentale donnaient une tout autre valeur à la filiation par le sang qu'à celle qui découlait d'une adoption. Et il est bien vrai que ces sociétés avaient perdu de vue un usage courant dans l'Antiquité – l'adoption – qui constituait alors un facteur majeur au sein des procédures de transmission<sup>18</sup>. Dans les sociétés grecques, les enfants adoptifs étaient surtout des garçons issus de la parentèle plus ou moins éloignée. Ils avaient été adoptés soit du vivant de leurs nouveaux parents, soit par testament de ceux-ci qui, le plus souvent, étaient privés de descendance masculine<sup>19</sup>.

Ainsi l'adoption n'a-t-elle pas joué en Europe occidentale le rôle qui lui est revenu dans d'autres sociétés où elle n'était pas seulement un palliatif au hasard démographique – ce qu'elle a pu être également en Europe –, mais aussi une occasion d'intégrer dans un groupe des enfants nés dans d'autres entités sociales, autochtones ou étrangères<sup>20</sup>. Il semble que le monde chrétien ait privilégié les liens de sang et prôné que le patrimoine passât directement aux enfants légitimes ou légitimés, s'écartant ainsi notablement d'autres mondes connus pour une large circulation des enfants<sup>21</sup>. Citons seulement le cas de sociétés asiatiques où l'adoption est un phénomène courant, voire souhaité, au point que le gendre japonais devient un vrai fils adoptif dès qu'il entre

17 Philippe Aries, *L'Enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Paris, Plon, 1960, et « Two successive motivations for the declining birth rate in the West », *Population and Development Review*, 6, 1980, p. 645-650.

18 Jean-Pierre Gutton, *Histoire de l'adoption en France*, Paris, Publisud, 1993 ; Antoinette Fauve-Chamoux, « Beyond adoption... » et « Adoption, affiliation and family recomposition... » ; André Burguière, « Un aussi long refus. Droit et pratique de l'adoption en France du xv<sup>e</sup> siècle au temps présent », dans Corbier Mireille (éd.), *Adoption et fosterage*, Paris, De Boccard, 1999, p. 123-137.

19 *Ibid.*

20 Vern Carrol (éd.), *Adoption in Eastern Oceania*, Honolulu, University of Hawai Press, 1970, et Esther Goody, *Parenthood and Social Reproduction. Fostering and occupational Role in West Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.

21 Josiane Massard, « Engendrer ou adopter : deux visions concurrentes de la parenté chez les Malais péninsulaires », *Anthropologie et société*, 12, n° 2, 1988, p. 41-62.

dans la maison<sup>22</sup>. C'est précisément là toute la différence. Au Japon, adopter signifiait essentiellement substituer ses propres ancêtres à d'autres. La personne adoptée doit immédiatement honorer ses ancêtres adoptifs. Certes, en Europe aussi, l'enfant adopté doit montrer de la déférence pour sa famille d'accueil, mais cet enfant demeure un membre de sa famille de sang, même si, dans sa première enfance, il considère qu'il appartient à sa « famille de lait ». Les différences entre les modèles ouest-européens et japonais sont manifestes. De toute façon, soutenir que les modèles de l'adoption ont joué un rôle important dans l'évolution des modes d'héritage ouest-européens serait excessif.

#### LA PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS EN BAS ÂGE

452

C'est tout le contraire lorsqu'on considère le cas de la disparition des parents (autrement dit, celui des orphelins en bas âge). Cela a été un cas de figure permanent dans la tradition européenne, évoqué dans nombre de règlements tant civils qu'ecclésiastiques, et cela parce que les orphelins étaient nombreux dans ces sociétés où l'espérance de vie était courte<sup>23</sup>. En général, ces enfants étaient recueillis par un membre de leur famille – souvent le parent survivant pour les semi-orphelins –, mais dans un cadre administratif : la personne qui allait recueillir l'enfant était désignée comme gardienne ou curatrice et était soumise au contrôle d'un conseil de famille, parfois même assisté d'un contrôleur judiciaire. Mais c'était une chose de prendre soin des orphelins jour après jour, une autre de sauvegarder leur patrimoine. En effet, comment éviter la dispersion du patrimoine d'enfants en bas âge et non autonomes ?

Avant que les coutumes aient été écrites, c'est-à-dire avant le xvi<sup>e</sup> siècle, il était pourvu (au mieux) au sort des orphelins par un acte notarié : un parent proche assurait par contrat la garde de l'enfant en même temps qu'il était autorisé à collecter les revenus produits par les biens fonciers de l'enfant, les biens mobiliers lui revenant. Il s'engageait à nourrir, éduquer et entretenir l'enfant qui, de son côté, s'engageait à le « servir ». Nous relevons parfois dans ces actes une clause selon laquelle l'enfant récupérerait ses biens fonciers dès qu'il aurait atteint l'âge requis, sous la condition que le revenu qui en avait été tiré et les biens mobiliers hérités aient été suffisants pour rembourser son gardien des dépenses engagées au cours de la curatelle. On ne s'étonnera pas que, dans ces conditions, la totalité du patrimoine ait été assez souvent dissipée dans des dépenses difficilement

<sup>22</sup> Antoinette Fauve-Chamoux et Emiko Ochiai (éds), *House and the stem-family... op. cit.*

<sup>23</sup> Jean-Pierre Bardet et alii., *Enfance abandonnée et société en Europe, xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*, Rome, École Française de Rome, 1991, et *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, PUPS, 2003.



vérifiables. D'ailleurs le « bail » de gardien ne devait pas être une fonction bien désagréable si l'on considère le nombre des candidatures qu'il pouvait susciter. Mais, bien sûr, le but officiel de cette mise en concurrence était de sauvegarder au mieux le patrimoine de l'orphelin.

La mise en place d'un conseil de famille qui nommait le gardien, puis le contrôlait, n'était pas chose automatique. Elle ne se faisait que lorsqu'il y allait des intérêts de l'enfant dans des cas spécifiques, par exemple en cas de remariage du parent survivant, ou encore lorsque l'enfant héritait d'un oncle ou d'une grand-mère. Les membres du conseil étaient en général des hommes apparentés, plus la mère ou la grand-mère lorsqu'elles vivaient encore, mais aussi des hommes du voisinage. Leur contrôle cessait lorsque l'enfant atteignait l'âge de 15 ans, âge auquel on considérait qu'il pouvait commencer à gagner sa vie.

Les candidats à la curatelle n'étaient pas indifférents à l'âge de l'orphelin. Qu'il s'agît d'une fille ou d'un garçon pesait dans leur décision : on estimait qu'une fille au travail rapportait moins qu'un garçon, et puis le curateur avait à lui donner un trousseau au moment de son mariage (un trousseau, non une dot, celle-ci étant considérée comme relevant de son patrimoine). Quant à l'âge, il est évident que l'orphelin commencerait à « servir » le curateur, c'est-à-dire à le défrayer, d'autant plus tard qu'il serait plus jeune au moment de sa prise en charge. On pourrait dire que, pour préserver le patrimoine de l'enfant, le curateur héritait du travail de ce dernier.

Comment ces enfants étaient-ils considérés ? Comme des enfants adoptifs temporaires, comme des pensionnaires, ou simplement comme des petits domestiques ? Au moins avaient-ils l'avantage de vivre au sein d'une famille, « en mangeant leurs biens meubles et le revenu de leurs biens fonciers »<sup>24</sup>, et en cultivant l'espoir de recouvrer la propriété de leurs terres. Seule une profonde misère pouvait justifier la vente d'une partie du patrimoine réservé à l'enfant, par exemple une maison en mauvais état, et tel était souvent le cas pour des veuves qui voulaient garder leurs enfants auprès d'elles. Nous savons que devenir veuve, c'était devenir plus pauvre<sup>25</sup>, aussi celles qui souhaitaient garder leurs enfants devaient-elles donner leur parole au conseil de famille : elles prendraient soin des enfants et sauvegarderaient la portion de leur patrimoine dont elles auraient l'usufruit.

Il pouvait arriver, bien sûr, que les gardiens nommés par les conseils de famille fussent sans enfants, ce qui faisait pratiquement de la curatelle une adoption

24 Jean-Paul Desaive, « Le bail à nourriture et le statut de l'enfant sous l'ancien régime en Basse-Bourgogne », *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1987, n° 118, p. 11-21.

25 Antoinette Fauve-Chamoux, « Household forms and living standards in Preindustrial France: from models to realities », *Journal of Family History*, n° 18, 1993, p. 135-156.

*de facto*, sinon *de jure*. On le lit clairement dans un texte juridique polonais concernant le district de Grabovice et daté de l'année 1729 : « s'il se trouve que les deux membres d'un couple meurent, l'homme étant un domestique au service d'un paysan, c'est le devoir du paysan d'élever leurs enfants. Si un voisin sans enfants propose de recueillir chez lui l'un de ces enfants, on le lui permettra »<sup>26</sup>. Ainsi, prendre en charge des orphelins devenait souvent un élément des stratégies de reproduction familiale. Prenant la place d'enfants manquants, ils allaient d'un même mouvement vers les foyers où le travail de leurs bras serait le plus utile et là où ils avaient le plus de chance d'hériter par disposition testamentaire. Dans ces conditions il n'était pas nécessaire de recourir à la procédure de l'adoption.

#### RECUEILLIR DES ENFANTS À L'ÉPOQUE PRÉ-INDUSTRIELLE

454

L'orphelin, en grandissant, acquérait de plus en plus de valeur personnelle, et celle-ci dépendait de moins en moins de la valeur de son patrimoine. Selon Witold Kula, le paysan européen considérait comme une charge les enfants âgés de moins de dix ans, puis estimait que, jusqu'à 18 ans, le travail qu'il fournirait couvrirait les dépenses faites en sa faveur, et même les excéderait<sup>27</sup>. C'est aussi ce que pensait Chayanov<sup>28</sup>. Sans doute pourrions-nous attendre une évaluation plus fine d'une étude différentielle du travail des jeunes femmes et jeunes hommes et de l'incidence du travail saisonnier dans une société pré-industrielle. Il n'en reste pas moins qu'un enfant n'était pas sans valeur économique à venir, indépendamment du patrimoine auquel il pourrait prétendre.

S'il n'était pas abandonné ni confié à une communauté, l'orphelin allait vivre chez son gardien, son parent adoptif ou celui qui avait acheté ses services. Son curateur – une tante sans enfant, un oncle célibataire – pouvait de son vivant faire de lui l'héritier de quelques biens, en spécifiant dans le testament quelques obligations réciproques. On pouvait aussi « placer » l'enfant (de plus de dix ans) chez un parent éloigné ou chez un voisin comme jeune apprenti ou comme serviteur. On ne saurait comprendre un tel mécanisme de circulation des enfants dans la société sans faire référence aux réseaux familiaux : les études nominatives montrent à l'occasion que la jeune bonne au service d'une famille était assez

<sup>26</sup> Witold Kula, « La seigneurie et la famille paysanne dans la Pologne du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, n° 27, 1972, p. 949-958.

<sup>27</sup> *Ibidem*.

<sup>28</sup> Alexander Chayanov, *On the Theory of Peasant Economy*, edited by Daniel Thorner, Basile Kerblay *et al.*, Homehood, Illinois : American Economic Association (traduit du russe, 2<sup>e</sup> édition de 1925, Moscou), 1966.

souvent une nièce, une cousine ou une parente plus ou moins éloignée : c'est souvent le cas à Esparros dans les Pyrénées<sup>29</sup>.

Mais c'est évidemment ce réseau qui faisait défaut dans le cas des enfants abandonnés. L'église chrétienne les prenait en charge depuis la nuit des temps, et elle s'efforçait de trouver pour eux des ménages de substitution. Les conditions devinrent différentes dans les villes européennes vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle : les hôpitaux, qui étaient de création récente, durent accueillir de plus en plus d'enfants abandonnés à leur naissance. Tandis que ses services s'en occupaient, l'administrateur de l'hôpital cherchait de son côté des familles d'accueil qui feraient preuve d'hospitalité chrétienne tout en spéculant sur les gains que l'enfant mis au travail pourrait engendrer. Les hôpitaux s'engageaient effectivement dans cette recherche d'asile pour les enfants abandonnés, ce qui avait été pendant des siècles une constante de l'assistance aux enfants. Quand les jeunes enfants, du moins ceux qui survivaient, arrivaient dans leur famille d'accueil, l'institution versait une pension pour eux jusqu'à l'âge de sept ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où ils étaient censés devenir aptes à travailler et à servir.

La condition faite à ces enfants changea encore avec les débuts de l'industrialisation autour de 1800. Partout en Europe, et non seulement en Angleterre, les manufactures de textile naissantes se montrèrent friandes du travail des enfants. Cela allait devenir une nouvelle façon de les prendre en charge : les exploiter. Il nous faut bien admettre en effet que presque tout le xix<sup>e</sup> siècle a été pour les enfants abandonnés une période pénible. Au cours de cette période, l'Église agissait toujours certes, mais elle n'était plus la puissante institution d'autrefois, présente dans tous les secteurs de la vie publique et privée, rurale et urbaine. Quant à l'État, il n'était pas encore en mesure de coordonner les efforts désordonnés de multiples communautés de tout type. En général, les principes sur lesquels reposait la vie familiale, les options culturelles, les conditions historiques et sociales connurent un grand brassage duquel allaient émerger des arrangements flexibles pour la transmission des patrimoines et des valeurs, susceptibles de prendre en compte tout ce qui avait changé socialement, moralement et dans les rapports hommes/femmes.

29 Antoinette Fauve-Chamoux, « Stratégies intergénérationnelles à Esparros... ».



## TABLE DES MATIÈRES

Pour Jean-Pierre Bardet	
<b>Pierre Chaunu</b> .....	7
Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	
<b>Christian Philip</b> .....	11
Notre collègue et ami : Jean-Pierre Bardet	
<b>Jean-Pierre Poussou</b> .....	13
Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse	
<b>Fabrice Boudjaaba &amp; Marion Trevisi</b> .....	19
Les enquêtes de Démographie historique de Jean-Pierre Bardet	
<b>Cyril Grange &amp; Jacques Renard</b> .....	23
Curriculum vitae.....	29
Bibliographie succincte.....	31

### PREMIÈRE PARTIE

#### DÉMOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE

Trop de stratégie ? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX <sup>e</sup> siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot)	
<b>Gérard Béaur</b> .....	37
Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles)	
<b>Alain Bideau, Guy Brunet</b> .....	55
Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse	
<b>Dominique Bourel</b> .....	67
Le nouvel avenir d'un ancien : le graphique triangulaire	
<b>Philippe Cibois</b> .....	73
Une crise démographique en Algérie au XIX <sup>e</sup> siècle	
<b>Pierre Darmon</b> .....	83
Matrones, chirurgiens et sages-femmes en lyonnais aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles	
<b>Jean-Pierre Gutton</b> .....	105

	Fécondité et mortalité des Indiens de Californie Steve Hackel.....	121
	La Famille en Pologne aux XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles. Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales Césary Kuklo.....	137
	Morphologie des migrations au XX <sup>e</sup> siècle Hervé Le Bras.....	159
	Introduction à la Démographie Historique maltaise. Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives Simon Merciecca.....	183
	La minorité catholique dans la Rome protestante. Contribution à l'histoire démographique de Genève dans la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle Michel Oris & Olivier Perroux.....	201
1072	Impact de la mortalité sur la structure familiale. Exemple du sud de l'allier au XIX <sup>e</sup> siècle Daniel Paul.....	227
	La mesure de la mobilité géographique Jacques Renard.....	241
	La reconstitution des familles en Amérique latine David Robichaux.....	259
	Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège au XVIII <sup>e</sup> siècle Marc Venard.....	279

**DEUXIÈME PARTIE**  
**FAMILLES, ENFANTS ET SOCIÉTÉ**

	Les enfants de Port-Royal : le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle Scarlett Beauvalet-Boutouyrie.....	291
	Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens Lucien Bély.....	309
	Les premiers enfants sauvages Yves-Marie Bercé.....	325
	La prénomination en Russie au XVIII <sup>e</sup> siècle Alain Blum, Irina Troitskaia & Alexandre Avdeev.....	337

Familles monoparentales et recomposées : veuvage et remariage au Creusot (1836-1866) <b>Patrice Bourdelais &amp; Michel Demonet</b> .....	359
Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise : les Prénat (XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècle) <b>Serge Chassagne</b> .....	369
La vie familiale des premiers industriels britanniques <b>François Crouzet</b> .....	385
Les filles uniques héritières <b>Gérard Delille</b> .....	405
Familles nombreuses et engagement religieux (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles) <b>Dominique Dinot</b> .....	421
Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde guerre mondiale <b>Olivier Faron</b> .....	433
Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants ? <b>Antoinette Fauve-Chamoux</b> .....	445
1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe <b>Jean-Marie Gouesse</b> .....	457
La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX <sup>e</sup> siècle <b>Vincent Gourdon</b> .....	469
La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne : les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn <b>Cyril Grange</b> .....	497
L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles, et les baux à <i>custodi nos</i> , XVIII <sup>e</sup> siècle <b>Maurice Gresset</b> .....	543
L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet <b>Muriel Jeorger</b> .....	555
Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV <sup>e</sup> siècle <b>Christiane Klapisch-Zuber</b> .....	569
Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820) <b>Jean-Marc Moriceau</b> .....	585

« Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer Alfred Perrenoud.....	595
L'histoire méconnue d'un couple royal Louis XVI et Marie-Antoinette Jean-Pierre Poussou.....	617
Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia au XIX <sup>e</sup> siècle Katia de Queiros Mattoso.....	639
L'assistance aux enfants à Paris, XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles Isabelle Robin-Romero .....	651
Marion Trevisi .....	651
Le journal d'un père pendant la première guerre mondiale Catherine Rollet.....	683
« Père et mère honoreras » : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI <sup>e</sup> siècle Alain Tallon.....	699
Ego-documents et réseaux familiaux : l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV Agnès Walch.....	713

### TROISIÈME PARTIE COMPORTEMENTS

Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen Philip Benedict.....	729
Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais autour de 1600 Jacques Bottin .....	741
La fieffe normande : cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime Fabrice Boudjaaba.....	757
La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme » Denis Crouzet.....	777
La parole au villageois les apports imprévus d'un manuscrit Anne Fillon.....	807
Le philanthrope, la Vendée et la Révolution : Jean-Gabriel Gallot (1744-1794) Alain Gérard.....	815



Les sépultures des Valois et des Bourbons <b>Pierre Gouhier</b> .....	<b>841</b>
La création du premier hebdomadaire – 1605 <b>Jean-Pierre Kintz</b> .....	<b>857</b>
Éducation de prince sous Louis XIV le Grand dauphin <b>François Lebrun</b> .....	<b>871</b>
L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI <sup>e</sup> siècle <b>Jean-Paul Le Flem</b> .....	<b>879</b>
Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe ? Un sujet à controverse dans les années 1740 à 1760 <b>Francine-Dominique Liechtenhan</b> .....	<b>885</b>
Parenté et mentalités d'après les sources criminelles <b>Michel Nassiet</b> .....	<b>905</b>
Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV <b>Claude Quétel</b> .....	<b>927</b>
L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII <sup>e</sup> siècle <b>François-Joseph Ruggiu</b> .....	<b>985</b>
La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire <b>David G. Troyansky</b> .....	<b>1011</b>
La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI <sup>e</sup> siècle <b>Denise Turrel</b> .....	<b>1023</b>
Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles : le cas polonais <b>Andrzej Wyczanski</b> .....	<b>1037</b>
La valeur du travail sous l'Ancien Régime. Coutumes et pratique <b>Anne Zink</b> .....	<b>1043</b>
Un audit rétrospectif : l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716 <b>André Zysberg</b> .....	<b>1063</b>
Table des matières .....	<b>1071</b>

